27 SEP. 2018

Mandat 10451 du
Engt Tiers 1611
Imput
PJ CAB. Maire 27.09.18 6532

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT
DE MONSIEUR LE MAIRE Gaby CHARROUX

MANDAT SPECIAL – DELIBERATION 18-282 du 21 09 18

Ribeol 68

PARIS le 25 SEPTEMBRE 2018
Rencontre avec la Conseillère « Institutions Locales » auprès de la Ministre Jacqueline GOURAULT au Ministère de l'Intérieur

3e Ass. Plén. Nation

47960

1 Facture Repas	22,00
2 Factures Taxi	70,00
Total	92 €uros
Quatre vingt douze €uros	

362012
RELAY ORLY Ouest
Orly Ouest N402
95546 ORLY
No. Siret :

* DUPLICATA TICKET *

BAGUETTE DU JOUR POU	4.90€
BAGUETTE RUSTIQUE JA	4.90€
BAGUETTE RUSTIQUE JA	4.90€
EVIAN PET 50 CL	2.20€
EVIAN PET 50 CL	4.40€
2 x 2.20€	
L EQUIPE	1.60€
Sous-Total TTC	22.90€
= TOTAL ACHATS	22.90€

****** Détail promotions/lots (Imm.)

2 Evian 50cl 3,50€	-0.90€
Total Lots	-0.90€
= TOTAL(7)	22.00€
CB AUTO	22.00e

Vente à Emporter

Taux	TVA.	H.T.
2>10.00	1.35	13.3F
6> 5.50	0.30	5
7> 2.10	0.03	
Totaux:	1.68	

001 / 000001 / 25/09/2018 /1
Numéro de Ticket : 267.
MERCI DE VOTRE VISITE.

BRUHIER PATRICK

N° Stat.: 40113
N° Immat.: EX-417-FH
Commune:
PARIS

Date: 25/09/2018
Départ:12:09 Arrivée:12:44
Distance: 18.5 km

Nom client:
Adresse client:.....
Lieu départ:
Lieu arrivée:

Tarif(s) appliqué(s)
ORLY-RD 35,00 €
TOTAL TTC 35.00 €
Total TVA 10.00% 3.18 €
Total HT 31.82 €

Péages€
Pourboires€
TOTAL TTC€

Le tarif minimum, suppl. inclus, susceptible d'être perçu pour une course est fixé à 7.10 €

Adresse de réclamation:
BUREAU DES TAXIS
36 RUE DES MORILLONS
75015 PARIS

Exemplaire client
.....

NOTE DE TAXI
BONJOUR
NOM: MR. ISMAILI
IMMAT: FA-348-HD
MERCI

25/09/2018 10:01

DEBUT: 25/09/2018 09:09
Lieu de depart:
.....
FIN : 25/09/2018 10:01
Lieu d'arrivée:
.....
Nom du client :
.....

P. CHARGE	€	0.00
TARIF E	€	0.00
Distance Km.		0.01
Temps		0:00
TARIF F	€	0.00
Distance Km.		19.14
Temps		0:52
KM. COURSE		19.15
TEMPS COURSE		0:52
P. COURSE	€	0.00
1forf. RD Orly	€	35.00
TOT.EURO	€	35.00
DONT TVA 10.0%		3.18

Quel que soit le montant des suppléments inclus la somme perçue par le chauffeur ne peut être inférieur € 7.10

Pour information le prix de la course ci-dessus inclut une prise en charge de € 0.00 (Tarif A : 1.06€/km et 32.10€/h, Tarif B : 1.32€/km et 39.02€/h, Tarif C : 1.58€/km et 35.80€/h)

En cas de contestation, écrire au Préfet de Police DTPP - Bureau des Taxis et Transports Publics 36, rue des Morillons 75732 PARIS CEDEX 15 En indiquant le numéro de la voiture

MERCI

Monsieur le Maire

DÉPARTEMENT

DES BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ISTRES

Convocation transmise par voie électronique le 14 septembre 2018
Effectif légal du Conseil Municipal : 43
Nombre de présents et représentés : 42
Quorum : 22
Affichage du Procès-verbal intégral en date du 28 septembre 2018

ville de Martigues

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 SEPTEMBRE 2018

L'**AN DEUX MILLE DIX-HUIT**, le **VINGT ET UN** du mois de **SEPTEMBRE** à 17 h 45, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gaby **CHARROUX**, **Maire**.

N° 18-282

MANDAT SPECIAL
VISITE DE L'ESPACE "COLLECTIVITES" AU PARC DES EXPOSITIONS DU BOURGET ET RENCONTRE AVEC LA CONSEILLERE "INSTITUTIONS LOCALES" AUPRES DE LA MINISTRE Jacqueline GOURAULT AU MINISTERE DE L'INTERIEUR A PARIS EN SEPTEMBRE/OCTOBRE 2018
DESIGNATION DE MONSIEUR Gaby CHARROUX, MAIRE
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION

PRÉSENTS :

M. Gaby **CHARROUX,** Maire, M. Henri **CAMBESSEDES**, Mme Éliane **ISIDORE**, M. Florian **SALAZAR-MARTIN**, Mme Annie **KINAS**, M. Alain **SALDUCCI**, Mme Linda **BOUCHICHA**, MM. Patrick **CRAVERO**, Roger **CAMOIN**, Jean **PATTI**, Mme Saoussen **BOUSSAHEL**, Adjoints au Maire, Mme Nadine **SAN NICOLAS**, M. Franck **FERRARO**, Adjoints de quartier, Mmes Michèle **ROUBY**, Régine **PERACCHIA**, Charlette **BENARD**, M. Robert **OLIVE**, Mmes Anne-Marie **SUDRY**, Valérie **BAQUÉ**, M. Jean-Luc **COSME**, Mme Marceline **ZEPHIR**, MM. Frédéric **GRIMAUD**, Stéphane **DELAHAYE**, Mme Camille **DI FOLCO**, MM. Jean-Pierre **SCHULLER**, Emmanuel **FOUQUART**, Mme Sylvie **WOJTOWICZ**, M. Jean-Luc **DI MARIA**, Mme Davina **RICARD**, M. Jean-Marc **VILLANUEVA**, Mme Paulette **BONNE**, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme Sophie **DEGIOANNI**, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à Mme PERACCHIA
Mme Nathalie **LEFEBVRE**, Adjointe au Maire - Pouvoir donné à Mme SAN NICOLAS
M. Loïc **AGNEL**, Adjoint de quartier - Pouvoir donné à M. CRAVERO
Mme Odile **TEYSSIER-VAISSE**, Adjointe de quartier - Pouvoir donné à M. CHARROUX
M. Charles **LINARES**, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à Mme BOUSSAHEL
M. Pierre **CASTE**, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à M. PATTI
Mme Françoise **EYNAUD**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à Mme KINAS
M. Daniel **MONCHO**, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à M. SALDUCCI
Mme Isabelle **EHLÉ**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. CAMBESSEDES
Mme Nadine **LAURENT**, Conseillère Municipale - Pouvoir donné à M. SCHULLER
M. Gérard **PES**, Conseiller Municipal - Pouvoir donné à M. DI MARIA

EXCUSÉE SANS POUVOIR :

Mme Nathalie **LOPEZ**, Conseillère Municipale.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Madame Linda BOUCHICHA, Adjointe au Maire,** a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les fonctions de Maire, d'Adjoint et de Conseiller Municipal donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux.

Pour effectuer ce remboursement, il appartient au Conseil Municipal de déterminer expressément, par délibération, le mandat spécial qui sera confié, et l'élu qui en sera titulaire.

Ensuite, les frais de séjour (hébergement et restauration) et les frais de transport seront remboursés "aux frais réels" sur présentation par l'élu d'un état des frais. Le remboursement des frais de séjour "aux frais réels" se fera sous réserve que les sommes engagées ne sortent pas du cadre de la mission assignée à l'élu et ne présentent pas un montant manifestement excessif.

Dans le cadre de ces dispositions, il convient d'approuver un mandat spécial en faveur de Monsieur le Maire pour deux déplacements à Paris :

- *les 13 et 14 septembre 2018, pour visiter l'espace "Collectivités" au Parc des Expositions du Bourget ;*
- *et dans les semaines à venir, pour participer à une rencontre avec Madame Pauline MALET, Conseillère "Institutions Locales" auprès de la Ministre Jacqueline GOURAULT au Ministère de l'Intérieur, Place Beauvau. En effet, cette rencontre prévue initialement le 19 septembre 2018 a été reportée à une date ultérieure.*

Ceci exposé,

Vu le courrier du Ministère de l'Intérieur en date du 4 juillet 2018,

Vu l'examen du dossier et l'avis de la Commission "Administration Générale et Finances" en date du 12 septembre 2018,

Le Conseil Municipal est donc invité :

- ***A approuver le remboursement des frais de mission engagés à l'occasion du mandat spécial confié à Monsieur le Maire Gaby CHARROUX, pour deux déplacements à Paris :***
 - *. les 13 et 14 septembre 2018, pour visiter l'espace "Collectivités" au Parc des Expositions du Bourget ;*
 - *. et dans les semaines à venir, pour participer à une rencontre avec Madame Pauline MALET, Conseillère "Institutions Locales" auprès de la Ministre Jacqueline GOURAULT au Ministère de l'Intérieur, Place Beauvau.*

Le remboursement des frais de mission se fera selon les conditions déterminées ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La dépense sera imputée au Budget de la Commune, fonction 92.021.050 et nature 6532.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS** LE RAPPORT QUI PRÉCÈDE.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Signature électronique
Le Premier Adjoint
délégué à l'Administration Générale
Henri CAMBESSEDES